

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL POUR L'ENREGISTREMENT DE VOTRE ÉVÉNEMENT

À compter du 1^{er} septembre 2018, l'équipe de l'Observatoire de l'imaginaire contemporain ne fournira plus de services de diffusion simultanée, d'enregistrement vidéo et ne se déplacera plus pour les enregistrements audio.

Vous organisez un événement et vous voulez qu'il soit publié sur l'OIC ?

Vous devez faire la demande à **Figura** afin que l'équipe de l'OIC vous donne une courte formation et vous prête du matériel d'enregistrement simple d'utilisation. Vous pourrez ainsi enregistrer vous-mêmes votre événement en **audio**. L'OIC récupérera par la suite les enregistrements audio et s'occupera de la postproduction des enregistrements et de la mise en ligne des contenus¹.

Nous vous transmettrons lors de la formation les documents nécessaires à l'enregistrement (cessions de droits).

Plus de services ?

Si vous souhaitez avoir plus de services, exigeant la présence sur place d'un membre de l'équipe de l'OIC (captation audio/vidéo), vous devrez déboursier certains frais, payables au Centre Figura, ou l'intégrer au budget demandé à Figura dans votre demande de subvention selon les tarifs suivants :

Captation vidéo : 41,25\$ / heure + 41,25\$ (préparation de matériel)

Captation audio : 41,25\$ / heure + 41,25\$ (préparation de matériel)

¹ L'OIC se réserve le droit de refuser des enregistrements audio de mauvaise qualité. C'est pour cela que la coordination de l'OIC offre une courte formation liée au fonctionnement du matériel avant l'événement.